



Discours Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

Seul le prononcé fait foi

**148^e Assemblée de l'Union interparlementaire
Genève (Suisse) | 25 mars 2024**



« Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension »

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Chers collègues,

La Francophonie est bien plus qu'un simple système institutionnel fondé sur le partage d'une langue. Elle concentre un ensemble de valeurs et de principes qui unissent les pays francophones dans leur quête commune de coopération et de développement.

Dans le contexte actuel des rapports de force mondiaux, son premier objectif politique consiste à renforcer le modèle de gouvernance des pays en promouvant la démocratie, l'État de droit et des pratiques de gouvernance transparentes et responsables. Ce faisant, elle contribue à créer un environnement propice au développement socio-économique et culturel des pays francophones.

Près d'un demi-siècle après la fin de la Guerre froide, si la confrontation entre modèles politiques a changé de nature, elle est peut-être plus vivace encore, dorénavant entre les démocraties parlementaires et les systèmes illibéraux voire autoritaires. Elle influence tous les domaines, de la politique étrangère au commerce international en passant par la sécurité, ce qui engendre des défis auxquels il faut s'adapter.

Depuis ses débuts, en 1967, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été guidée par des valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle et linguistique, de promotion des droits de l'homme. Ces valeurs, enracinées dans l'histoire commune des pays

francophones, ont été renforcées par les aspirations à l'autodétermination et par les luttes pour l'indépendance.

En tant que parlementaires, nous avons pour rôle de continuer de promouvoir ces valeurs que nous avons en partage, mais aussi de leur donner une dimension concrète, adaptées aux nouvelles réalités du monde. Car, pour reprendre une formule bien connue de Léopold Sédar Senghor prononcée en février 1966, ce sont bien les peuples, notamment par l'intermédiaire de leurs élus, qui « poussent les gouvernements à aller de l'avant ».

Or un nombre croissant de citoyens, en particulier parmi les jeunes, ne se sentent plus en phase avec les principes de la démocratie parlementaire véhiculés par la Francophonie, car elle ne parvient malheureusement plus à répondre à leurs attentes. Ils sont ainsi attirés par des discours démagogues simplistes qui leur paraissent plus prometteurs.

C'est en Afrique, continent déjà le plus frappé par les difficultés de développement économique durable, que ce phénomène prend le plus d'ampleur. On l'a constaté avec la succession de crises aiguës qui ont touché l'Afrique francophone, ces dernières années, allant jusqu'à des coups d'État et des dissolutions des Parlements légitimement élus, comme ce fut encore le cas l'été dernier au Niger puis au Gabon.

En corollaire de cette défiance vis-à-vis des institutions démocratiques, le nombre et l'intensité des conflits armés entre États ou impliquant des groupes djihadistes extrémistes, toujours au détriment des plus pauvres et des plus faibles, au premier chef les femmes et les enfants.

Dans ce contexte, la diplomatie parlementaire doit se départir de la frilosité qui la caractérise parfois et capitaliser sur le potentiel puissant du dialogue entre pairs, qui se comprennent bien parce qu'ils tirent leur légitimité de la même source : le peuple.

À cet effet, dans son nouveau Cadre stratégique 2023-2030, l'APF a inscrit la diplomatie parlementaire parmi ses nouvelles priorités. Cela s'est accompagné par la volonté de revisiter nos mécanismes de vigilance démocratique, c'est-à-dire les régimes de sanction que nous imposons à nos sections adhérentes lorsque l'ordre constitutionnel de leur pays a été remis en cause et que leur Parlement a été dissous. Le travail interne que nous menons devrait aboutir, en juillet prochain, lors de notre Session plénière, à l'adoption d'un nouveau régime d'accompagnement des transitions, permettant d'allier dialogue de fond avec les dirigeants politiques et soutien technique aux administrations parlementaires.

En effet, force est de constater que les coups d'État survenus ces dernières années en Afrique sont de natures très diverses et que leurs dirigeants de transition ne font pas tous preuve de la même crédibilité pour revenir à un système normal, régi par des élections libres et transparentes.

Au Gabon, par exemple, la situation transitoire a été provoquée par un coup de force sans aucune effusion de sang et le pouvoir intérimaire semble déterminé à organiser un retour aux urnes rapides. C'est ainsi que l'APF a pesé de tout son poids pour encourager la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CEEAC, à alléger significativement les sanctions qu'elle imposait au Gabon. Elle se félicite que la bonne décision ait été prise à cet égard.

Il n'en demeure pas moins que toutes ces transitions doivent être suivies avec rigueur, dans le but que tous les pays concernés retrouvent au plus vite des institutions démocratiques. La diplomatie parlementaire, là encore, doit occuper sa place naturelle avec détermination et pragmatisme, dans le souci de favoriser la concorde à l'intérieur des nations et entre les peuples, si possible en participant à la conception de processus de résolution des conflits, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de médiation.

À cet égard, Madame la Présidente, permettez-moi de vous saluer pour avoir pris l'initiative clairvoyante de choisir comme thématique de cette 148^e Assemblée : « diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension ». Pour ma part, j'aurais juste inversé les deux termes de la problématique : j'aurais écrit « pour promouvoir la compréhension et la paix », car la paix ne sait jamais s'imposer sans, au préalable, l'établissement d'une compréhension mutuelle.

Je vous remercie.